

COVID-19: appel aux commerces genevois souhaitant basculer gratuitement vers un modèle de vente en ligne

Type de publication

[Autres communiqués](#)

Date de publication

25 novembre 2020

Auteur

[Département du développement économique \(DDE\)](#)

Publié dans

[Développement économique, recherche et innovation](#), [Département du développement économique \(DDE\)](#), [COVID-19 - Economie et emploi](#)



Aide à la numérisation des commerces genevois

En vertu d'une convention signée entre l'Etat de Genève et la [Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève \(CCIG\)](#), l'inscription et l'abonnement d'un an à la plateforme de commerce électronique "GenèveAvenue.ch" peut désormais s'effectuer sans frais. Cette mesure s'inscrit dans le cadre du soutien à fonds perdus des entreprises en période de crise liée à la pandémie. Elle répond également à la volonté du Département du développement économique (DDE) de faciliter la numérisation des entreprises genevoises.

Le 11 novembre dernier, le Conseil d'Etat a annoncé la mise en œuvre d'un soutien extraordinaire aux commerces genevois, consistant à leur faciliter un accès au marché de la vente de produits et de marchandises sur Internet. Cette mesure visant à aider les enseignes du canton à surmonter la crise de coronavirus, prend aujourd'hui la forme d'une convention "énonçant les bonnes pratiques de l'e-commerce", signée entre l'Etat de Genève et Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG), permettant d'offrir gratuitement aux entreprises qui le souhaitent, une inscription et un abonnement d'une année au portail "[GenèveAvenue.ch](#)".

Les commerces genevois, qui n'ont pas la possibilité de basculer vers un modèle de vente en ligne par leurs propres moyens, sont donc invités à adresser leur demande d'adhésion gratuite à l'adresse suivante: contact@geneveavenue.ch.

Outre la volonté du Conseil d'Etat de soutenir le commerce de détail genevois en période de pandémie, ce soutien a pour objectif d'accélérer la numérisation du tissu économique genevois et d'encourager l'effet multiplicateur de ce type de transition. En vertu de la convention signée entre l'Etat et la [CCIG](#), l'inscription et l'accompagnement à la plateforme genevoise susmentionnée, ainsi que l'accompagnement qui s'y rattache s'effectuent sans frais. Cette gratuité couvre également l'abonnement jusqu'au 31 décembre 2021. En revanche, les commissions prises par GenèveAvenue SA sur les commandes effectuées ne sont pas incluses dans le soutien pris en charge par les pouvoirs publics. Il en va de

même pour la saisie des articles mis en ligne, ainsi que leur intégration, les 50 première photos de produits et de marchandises étant cependant offertes.

Pour plus d'information sur les différentes plateformes de livraison à domicile et d'e-commerce, cliquez [ici](#).